

BREVE

Strasbourg, le 27 octobre 2022

**Avec d'autres maires français, Jeanne Barseghian interpelle
la Première ministre pour garantir l'accès à un hébergement
d'urgence**

Alors que la trêve hivernale démarre dans quelques jours, la maire de Strasbourg **Jeanne Barseghian**, avec d'autres maires de grandes villes françaises, a adressé un courrier à **Elisabeth Borne**, Première ministre, et **Olivier Klein**, ministre délégué à la Ville et au Logement, dans lequel elle demande au gouvernement de mettre véritablement en œuvre le droit pour toute personne sans abri d'avoir accès à un hébergement de manière inconditionnelle :

« Alors que la situation requiert la création massive de solutions d'hébergement, les Projets de loi de Finances (PLF) prévoient la suppression progressive de 14 000 places d'hébergement d'urgence en hôtels en France en 2022 et 2023. Or, si nous convenons que les nuitées hôtelières ne représentent des solutions ni pérennes ni qualitatives pour les personnes, nous constatons sur nos territoires que cette réduction de places n'est assortie d'aucune alternative viable. Ces mises à la rue pures et simples sont intolérables et il revient ainsi aux collectivités, sans financement complémentaire, d'assumer les conséquences de ces choix non concertés. »

Ce courrier vient compléter une [précédente tribune](#) des maires et présidents membres de l'Anvita (association nationale des villes et territoires accueillants) demandant que la lutte contre le sans-abrisme devienne la priorité du gouvernement.

Strasbourg, le

27 OCT. 2022

Madame la Première Ministre,
Monsieur le Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement,

En juillet 2017, le Président de la République renouvelait la promesse à Orléans d'une mise en œuvre du droit consacré par la loi pour toute personne sans abri et en situation de détresse d'avoir accès à un hébergement et ce, de manière inconditionnelle. Cinq ans après, force est de constater qu'un nombre toujours plus important de personnes demeurent dans des situations indignes dans les grandes villes françaises.

Dans nos villes et nos métropoles, des milliers de personnes, parmi lesquelles des centaines d'enfants, restent sans solution pérenne ni perspective d'avenir claire, malgré les appels de détresse au 115 et malgré les solutions complémentaires de mise à l'abri proposées par les collectivités territoriales et les associations de solidarité. L'âge et la situation de santé dégradée d'un grand nombre de ces personnes sont particulièrement préoccupants.

Dans le contexte actuel de crise économique, écologique et énergétique, nous observons dans les territoires, un nombre croissant de demandes d'hébergement d'urgence et une augmentation des situations de grande précarité sans précédent. Au niveau local, nous nous engageons avec détermination pour garantir la dignité des personnes et la cohésion sociale, au-delà des débats partisans, des logiques comptables et des coups de communication.

Alors que la situation requiert la création massive de solutions d'hébergement, les Projets de loi de Finances (PLF) prévoient la suppression progressive de 14 000 places d'hébergement d'urgence en hôtels en France en 2022 et 2023. Or, si nous convenons que les nuitées hôtelières ne représentent des solutions ni pérennes ni qualitatives pour les personnes, nous constatons sur nos territoires que cette réduction de places n'est assortie d'aucune alternative viable. Ces mises à la rue pures et simples sont intolérables et il revient ainsi aux collectivités, sans financement complémentaire, d'assumer les conséquences de ces choix non concertés.

En 2021, le rapport Krimi et Nadot, résultat de la commission d'enquête consacrée aux migrations, pointait déjà le « sous-dimensionnement persistant des places d'hébergement [...] particulièrement criant aux abords des frontières ». Ce constat, nous le faisons tous les jours au cœur de nos villes, au cœur du pays des droits humains.

Dans ces conditions, alors que l'ouverture des places d'hébergement supplémentaires dans le cadre du renfort hivernal est remise en cause, il est à prévoir que la situation deviendra rapidement insupportable dans les mois qui viennent.

... / ...

Nous souhaitons pouvoir anticiper avec vous la période hivernale en travaillant dès à présent un cadre d'action et de mise à l'abri en cas de phénomènes météorologiques qui rendent la vie à la rue particulièrement difficile. L'été nous a montré que le dérèglement climatique a des conséquences bien visibles et aggrave dramatiquement les conditions de vie des personnes en situation de très grande précarité. Le cadre en vigueur pour le grand froid devrait ainsi être étendu aux situations caniculaires et de fortes intempéries.

Nous vous demandons d'appliquer le droit pour garantir un toit à toute personne vulnérable à la rue, quel que soit son statut administratif et d'associer plus fortement les villes dans le cadre de votre politique d'hébergement, en particulier à l'approche de la période hivernale.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Première Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Les signataires :

Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg
Nathalie APPERE, Maire de Rennes et Présidente de Rennes Métropole
Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon
Olivier BIANCHI, Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole
Grégory DOUCET, Maire de Lyon
Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux
Mathieu KLEIN, Maire de Nancy et Président de la Métropole du Grand Nancy
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole de Rouen
Eric PIOLLE, Maire de Grenoble
Johanna ROLLAND, Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole
Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne